

Le Président

Albi, le 25 avril 2024,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes invité.e, en qualité d'assistant.e maternel.le ou familial.e agréé.e dans le département du Tarn à élire vos représentants titulaires et suppléants au sein de la commission consultative paritaire départementale (CCPD) des assistants maternels et familiaux.

Le résultat du scrutin de décembre 2023 a en effet été annulé. Ce nouveau scrutin va permettre l'élection de vos représentants qui défendrons vos droits lors des CCPD, en charge notamment de statuer sur la modification, le non renouvellement ou le retrait de l'agrément d'un assistant maternel ou familial.

Ce nouveau scrutin se fera sous la forme d'un vote électronique. Sans avoir à vous déplacer, à partir de votre ordinateur, de votre téléphone portable ou fixe, vous pourrez voter de votre domicile, entre le lundi 7 octobre et le lundi 14 octobre 2024. En cas d'impossibilité de voter électroniquement à distance, sur rendez-vous, vous pourrez également vous déplacer dans les locaux du service PMI à ALBI, CASTRES et GRAULHET, accompagné d'un électeur de votre choix.

Le dépouillement aura lieu le mardi 15 octobre 2024.

Le livret d'information concernant la commission consultative paritaire départementale, la procédure à suivre si vous souhaitez être candidat.e, ainsi qu'une présentation générale des modalités de vote électronique, sont consultables sur le site <a href="www.tarn.fr">www.tarn.fr</a>.

Pour voter, vous aurez besoin d'une « donnée secrète » qui est votre numéro d'agrément figurant sur votre décision d'agrément.

A partir du 17 septembre, vous recevrez votre identifiant personnel, dans un courrier de la société NEOVOTE, qui vous précisera les modalités d'accès au site de vote à distance et la procédure.

Par avance, je vous remercie de votre engagement pour cette élection, et de votre participation à une instance de dialogue indispensable à votre profession.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

du Conseil départemental,

Christophe RAMOND